

Les origines historiques de la démocratie : modèles antiques (démocratie et res publica) ; république et monarchie parlementaire

Par Saphir Fougerolle et Luca Ceccarelli

Problématique :

Quels sont les ancêtres de notre système démocratique actuel, et qui en sont les principaux penseurs?

Introduction :

Tout d'abord, qu'est-ce que la démocratie ? La démocratie est tout simplement une forme de gouvernement où la souveraineté, le droit de décision, appartient au peuple entier, sous la forme de votes, et non pas un gouvernement dirigé par une minorité élitique. Dans notre société française actuelle, nous sommes sous un régime démocratique. Mais d'où vient ce système et qui en sont les prédécesseurs ? Pour répondre à cette question nous allons étudier concrètement les modèles antiques de politique ainsi que leurs penseurs, pas toujours d'accord sur les régimes politiques justes à adopter, et comprendre les racines de notre démocratie.

I. Les systèmes politiques du passé

1) La démocratie athénienne

Les premières expériences d'un régime politique démocratique ont lieu pendant l'Antiquité, dans la cité grecque d'Athènes. Le terme « démocratie » vient d'ailleurs du grec ancien « dêmos », qui signifie « peuple », et « kratos », qui réfère au pouvoir : la démocratie est donc, littéralement, le « pouvoir du peuple ». Il faut toutefois savoir que, pour les Athéniens, le peuple se limite aux citoyens, c'est-à-dire aux hommes libres, nés de pères athéniens. Le groupe des citoyens n'inclut donc pas les femmes, les enfants, les étrangers et les esclaves. Évidemment, la démocratie athénienne, fort différente de nos démocraties modernes, ne s'est pas implantée du jour au lendemain. La mise en place d'un régime politique où l'ensemble des citoyens pouvait participer à la prise de décision était

inédite dans le monde grec. C'est donc graduellement que les institutions démocratiques ont vu le jour à Athènes.

Donc le régime politique athénien est une démocratie directe, c'est-à-dire que les citoyens peuvent participer directement aux décisions d'ordre public. De même, les principales institutions politiques assurent une participation équitable à la gouvernance de la cité, notamment en octroyant une grande place au tirage au sort et, par conséquent, à l'intervention des dieux lors de la nomination aux charges publiques.

Chaque année, la majorité des magistrats de la cité sont tirés au sort parmi les citoyens. Seules les hautes magistratures militaires et financières sont attribuées par élection.

Une fois nommés, les magistrats reçoivent un « misthos » (image de la Tétradrachme monnaie d'Athènes à droite), c'est-à-dire une indemnité financière pour compenser la perte d'une journée de travail et ainsi assurer la possibilité à tous les citoyens, même les plus pauvres, de participer à la vie publique.



Les magistrats publics ont pour mandat d'exécuter les décisions prises par l'Ecclésia, l'assemblée populaire où l'ensemble des citoyens est convoqué une quarantaine de fois par année. Les citoyens peuvent y prendre la parole et, surtout, ils y votent, à main levée ou parfois par bulletins secrets, toutes les décisions touchant la vie dans la cité, que ce soit la construction d'un temple, l'augmentation des impôts ou la déclaration d'une guerre.

Les travaux de l'Ecclésia sont organisés par la Boulè, un conseil formé de 500 citoyens tirés au sort annuellement, siégeant en alternance et recevant un misthos. En plus de préparer les décrets soumis au vote de l'Ecclésia, la Boulè a aussi pour mandat de gérer l'administration de la cité, d'encadrer les travaux de construction et d'exercer un contrôle sur les détenteurs d'une magistrature publique, notamment en les obligeant à rendre des comptes devant l'assemblée à leur sortie de charge.



Enfin, l'Héliée (image de l'Agora d'Athènes ou Héliée à côté du texte) est un tribunal populaire formé de 6000 citoyens également tirés au sort annuellement. Pour chaque

cause entendue, on convoque quelques centaines d'entre eux pour écouter les parties et voter secrètement un verdict.



(Le Klérotèrion est une machine à tirage au sort utilisée dans la démocratie athénienne antique pour choisir les jurés de l'Héliée et de la Boulè parmi les citoyens athéniens)

2) La République Romaine

Au début du 5^e siècle av. J.-C., Athènes n'est pas la seule cité à modifier son système politique. À Rome, la royauté est abolie en 509 av. J.-C. pour faire place à un nouveau régime : la République. Ce mot vient du latin *res publica* qui signifie « chose publique » et qui renvoie ainsi aux affaires publiques de la cité, gérées collectivement par certains groupes de citoyens autorisés à participer à la vie publique.

Il faut savoir que le concept de citoyen à Rome est différent de celui qui existe à Athènes. Certes, comme dans la cité grecque, l'homme né d'un père citoyen romain et reconnu par ce dernier devient à son tour citoyen une fois adulte. Or, la citoyenneté romaine peut également être acquise, que ce soit par des habitants de territoires annexés, par des élites étrangères alliées de Rome, ou par les anciens esclaves.

En revanche, contrairement à l'Athénien qui, par son statut de citoyen, obtient automatiquement, peu importe sa fortune, tous les droits politiques au sein de la cité, la citoyenneté romaine ne s'accompagne pas de droits socio-politiques communs à tous. À Rome, la naissance et la fortune jouent un rôle primordial en ce qui concerne le droit de participer à la vie politique et la possibilité d'occuper des charges publiques.

De ce fait, contrairement au cas d'Athènes, la démocratie n'a jamais été instaurée à Rome. L'ensemble des citoyens n'a jamais réellement pu participer directement à la prise de décisions d'ordre public. Néanmoins, la

République romaine est basée sur des institutions politiques qui permettent à certains citoyens de participer à la vie politique.

Sous la République romaine, on retrouve trois types d'organes politiques : les assemblées populaires, les magistratures et le Sénat.

Il existe 4 assemblées (comices) où les citoyens recensés sont convoqués pour adopter des lois ou élire des magistrats.

Les citoyens sont répartis en fonction de leurs richesses en 5 classes censitaires, ce qui mène au poids du vote d'un citoyen qui est influencé par sa naissance, et sa richesse.

Cette préséance des plus fortunés se remarque également au sein des magistratures. Au début de la République romaine, seuls les membres de la première classe censitaire peuvent être magistrats. Ces derniers sont habituellement élus pour un an et, contrairement à Athènes, ne sont pas rémunérés.

Il existe plusieurs types de magistrats, chacun ayant des fonctions spécifiques. Les plus importants sont les deux consuls, chargés en collégialité de gouverner la ville, de commander l'armée et de proposer des lois. Il existe également des magistratures extraordinaires comme la dictature qui, à la différence de l'usage moderne, accorde le pouvoir absolu à un seul individu uniquement pour 6 mois en cas de péril grave pour la cité. Comme dans l'exemple de Jules César, qui a été dictateur, et a modifié la magistrature extraordinaire, pour rester au pouvoir pendant 5 ans.

Enfin, la République romaine comporte un Sénat. Au début de la période républicaine, le conseil est formé de 300 membres, tous issus des riches familles aristocratiques de Rome, qui ont été appelés les patriciens. Le Sénat est un organe de consultation qui constitue la plus haute autorité de la cité et le centre de son gouvernement. Bien que le Sénat n'ait pas le pouvoir de proposer des lois, son autorité morale lui permet d'avoir une influence majeure sur l'ensemble de la politique romaine.



3) La Monarchie Parlementaire Anglaise et la Monarchie Constitutionnelle Française

Maintenant on va passer à l'Angleterre du 17^{ème} siècle, avec leur monarchie parlementaire, qui est un régime politique dans lequel un monarque détient le pouvoir avec un parlement, ou le roi détient le pouvoir exécutif, et le parlement détient le pouvoir législatif

Lors de ce siècle le roi Jacques II était au pouvoir, et ce dernier était de religion catholique, or l'Angleterre était majoritairement protestante, il fut chassé du trône, et fut Guillaume III à prendre sa place.

Ce dernier signe le "Bill of Rights", cette convention limite le pouvoir du roi et réaffirme l'autorité du Parlement à contrôler la législation et la taxation, mais aussi l'interdiction d'arrestations et détentions arbitraires sans procès. Il s'agit d'un moment décisif dans l'Histoire : c'est l'affirmation de la monarchie parlementaire et la fin de l'absolutisme de droit divin. Les pouvoirs des monarques seront restreints au profit du Parlement dont la légitimité va toujours progresser.

En effet, les valeurs de la révolution de la monarchie anglaise sont une source d'inspiration pour le Siècle des Lumières.

Depuis la Renaissance, les découvertes et les progrès scientifiques ont amené savants et penseurs à étendre leurs réflexions sur la société et l'univers, c'est pour ça que la philosophie des Lumières est née, pour éclairer la vision de l'homme.

Ces nouveaux courants poussent l'individu libre à se battre contre l'obscurantisme né de la domination de la religion sur les esprits.

De fait, de nombreux philosophes critiquent le pouvoir absolu du roi et les privilèges de la noblesse et du clergé en les opposant, par exemple, à la misère du peuple.

Ce fut grâce à ces idéaux que la Révolution française a pu avoir lieu en 1789, et l'instauration d'une assemblée nationale constituante mène à l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui accorde aux citoyens des droits inaliénables fortement inspirés des idéaux des Lumières. C'est en quelque



sorte la fin de l'absolutisme et de l'« Ancien régime ».

Pendant un temps, Louis XVI demeure roi de France et agit comme un monarque constitutionnel, c'est-à-dire qu'il doit composer avec l'Assemblée nationale.

Celle-ci adopte en 1791 une première constitution. Désormais, les pouvoirs royaux seront limités, l'Assemblée sera élue par un suffrage limité et exercera certains pouvoirs, notamment le droit de veto.

En 1799, Napoléon Bonaparte s'empare du pouvoir et porte le titre de Premier consul. Il effectue une série de réformes, et s'autoproclame Empereur des Français.

Dès lors, il gouverne en dictateur, rappelant du coup l'absolutisme, l'arbitraire politique, la censure et la suspension des droits. Ce n'est qu'en 1815 que les monarchies européennes vainquent

Napoléon et restaurent la royauté en France.



Mais la Révolution française a profondément bouleversé les fondements de la démocratie et des droits de l'homme. Elle a fait naître le concept de « nation », et elle a formé les premiers citoyens, proches à ceux modernes.

II. Les penseurs du politique :

1) Les penseurs de la démocratie athénienne

Un penseur contre la démocratie, Platon :

Pour comprendre la vision politique de Platon, il faut d'abord s'intéresser à sa philosophie. Chez Platon, les Hommes sont divisés en trois parties. La première est celle du désir, ou du besoin, la seconde est celle du courage, le cœur, et la dernière est le savoir, la connaissance. Platon insiste sur le fait que cette répartition tripartite est inégale, certains vont être dominés par d'autres à cause des différentes manières de raisonner et le niveau de savoir de chacun. Cette différence est pour lui une caractéristique inhérente de l'humanité.

Selon Platon ces trois parties des Hommes représentent dans la société chacune une classe sociale différente, la première, liée au besoin correspond aux artisans, paysans, commerçants ; la seconde, est celle des guerriers, défenseurs de la cité qui veulent se démarquer par leur bravoure ; la troisième est celle des détenteurs du savoir, à savoir les philosophes. A partir de cette répartition des rôles, une hiérarchie dans les classes sociales s'impose selon le niveau de savoir de chacune des classes. Les philosophes,



étant ceux ayant un rapport intime avec le savoir, contrairement aux autres citoyens, doivent diriger la cité. Le métier de philosophe selon Platon devient donc celui d'instaurer la justice dans la cité, en mettant chacun à sa place.

Platon adopte donc une philosophie politique totalement à l'encontre de la démocratie puisque seule une minorité, une élite du savoir, a le droit de rédiger, voter des lois pour diriger l'ensemble des citoyens de la cité.

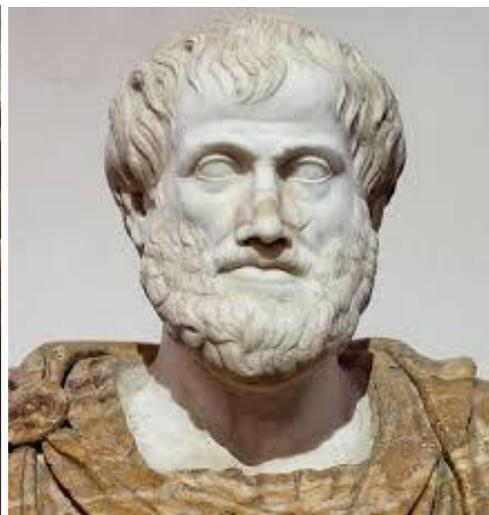
Un penseur pour la démocratie, Aristote :

La philosophie d'Aristote est très différente de celle de Platon, et cela se remarque d'autant plus dans leurs pensées politiques. Contrairement à Platon, Aristote distingue la population en deux classes : les riches et les pauvres. Malgré cette division de la population, il croit quand même en l'égalité dans le raisonnement. Étant un pionnier du rationalisme, Aristote croit en l'universalité de la rationalité. Chacun aurait exactement la même attribution de rationalité par la nature.

En partant de ce principe et du fait que l'humain n'aime pas la solitude et a besoin de vivre en communauté pour se sentir en sécurité, Aristote revendique une nécessité d'être gouverné par l'entière du peuple et non pas par une minorité. Pour lui, c'est en additionnant les rationalités individuelles qu'on obtient une rationalité collective, permettant de décider impartialement de ce qui est juste pour l'ensemble de la cité.

Aristote défend donc un gouvernement ouvert à tous les citoyens (les esclaves, barbares et femmes sont bien sûr exclus à cette époque de l'histoire), où tout le monde a le même poids dans la décision des lois. La démocratie est pour lui le moyen le plus adéquat pour diriger la cité, à condition que le pouvoir s'exerce pour satisfaire l'intérêt général et non pas uniquement pour les riches ou uniquement pour les pauvres.

Les deux visions opposées de Platon et Socrate animent un débat très controversé à l'époque athénienne, sur quel système politique est le plus juste et lequel devrait être adopté par la cité.



2) La pensée politique de la Rome antique

Marc Aurèle, l'empereur philosophe :

Si Platon avait stipulé dans son ouvrage *La République* qu'un philosophe au pouvoir mène à une bonne gestion de la cité, Marc Aurèle en est la parfaite illustration. Étant le fils adoptif de Antonin Le Pieux, Marc Aurèle avait tout de la sagesse et de la philosophie. Ses valeurs telles que le courage, la prudence, la tempérance, l'ont menées à diriger la République romaine avec sagesse, en s'écartant du modèle de son ancêtre Jules César, qui avait fait pencher la République romaine en régime monarchique.

A travers les écrits de son ouvrage *Pensées*, le régime politique idéal pour Marc Aurèle a pu être identifié. Celui-ci pencherait vers la démocratie, tout en gardant certaines caractéristiques de royauté et d'aristocratie. En effet, Marc Aurèle avait à cœur les valeurs d'égalité et de liberté. Il voulait avant tout que les citoyens ne soient pas soumis à une autorité tyrannique ainsi que la loi soit égale pour tous.



Malgré ces idées proches de la démocratie, Marc Aurèle veut garder un modèle monarchique, où une personnalité ou groupe restreint d'individus (Marc Aurèle a gouverné avec son frère) représente l'autorité, puisqu'il juge que c'est le meilleur moyen pour faire appliquer la loi et la justice. Ce modèle monarchie ayant été exploité à mauvais escient par d'anciens empereurs romains (notamment Jules César), il cherche à renouveler ce modèle, pour que la liberté des sujets soit garantie avant tout.

Finalement, c'est à travers un modèle d'humilité, de promotion du bien commun, que Marc Aurèle a pu garder ce modèle de justice tout au long de son règne, et mener la Rome antique à son époque d'apogée.



3) Les philosophes des Lumières

Montesquieu, un philosophe pour la monarchie :

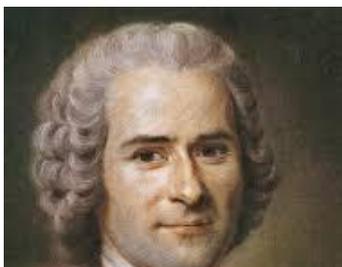
Avant de s'intéresser au régime auquel Montesquieu affectionne, il faut comprendre sa vision des lois. Selon lui, les lois sont des relations qui gouvernent de manière suprême, elles se différencient en lois humaines et lois sociales. Les lois sociales, à l'inverse des lois humaines, ne sont pas élaborées au hasard et doivent être traitées comme un ensemble qui définissent la société dans laquelle on vit.

En s'appuyant sur le modèle de philosophie politique antique, Montesquieu définit les gouvernements en trois différents types : le gouvernement républicain (souveraineté qui appartient au peuple), le gouvernement monarchique (un seul gouvernant possédant la souveraineté mais qui doit quand même se restreindre à des lois et règles fixées) et le gouvernement despotique (un seul gouverne selon ses envies sans aucune contrainte extérieure). Montesquieu adhère à un gouvernement monarchique.



Montesquieu s'oppose à la démocratie puisqu'il juge sa mise en place impossible du fait des nouvelles valeurs de la société contemporaine. Les populations ont de nouveaux intérêts (liés essentiellement au développement des échanges commerciaux), il faut donc pour lui mettre de côté les modèles antiques tels que la république ou la démocratie pour laisser place à la monarchie.

Rousseau, défenseur de la liberté :



Contrairement à bien d'autres philosophes tels que Thomas Hobbes, Jean-Jacques Rousseau croit que l'état de nature des humains est un état où les hommes sont libres, égaux et bons. Il insiste avant tout sur la notion de liberté, qui à l'état de nature, est totale et inaliénable. Il veut donc adopter un régime politique où les hommes sont avant tout libres.

Pour Rousseau, les régimes politiques de son époque ne sont pas légitimes car ils se fondent sur une aliénation de la liberté et une conservation de l'inégalité et de l'injustice. En considérant la société comme une communauté d'individus œuvrant pour le bien commun, Rousseau définit l'engagement politique comme un engagement envers tous les individus composant la société, et non pas par une tentative de satisfaire ses seuls intérêts égoïstes.

Le régime politique auquel Rousseau inspire se rapproche fortement de la démocratie puisque la volonté générale est concentrée dans les mains de l'assemblée du peuple. Par contre, Rousseau refuse l'idée de corps intermédiaires qui viendraient perturber l'unicité du peuple.

Conclusion :

Le système démocratique actuel est le résultat de nombreux régimes politiques différents.

En effet, le régime politique démocratique athénien est le père de la démocratie actuelle. Ce modèle a été repris par les romains, avec la République romaine, mais également par les anglais, et leur monarchie parlementaire, qui a inspiré les français lassés de leur système de monarchie absolue, à la recherche d'un régime plus égalitaire.

Tout ce processus d'appropriation de régimes antiques s'est accompagné de nombreuses réflexions par les penseurs de l'époque, faisant apparaître les diversités d'opinions que l'on peut avoir sur la question de quel régime politique adopter, toujours très présente dans notre société actuelle.

Sources:

<https://gallica.bnf.fr/html/und/droit-economie/pensee-politique-de-lantiquite?mode=desktop>
<https://www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-lhistoire/histoire-des-experiences-republicaines-14-a-rome-la-republique-en-toge>
<https://la-philosophie.com/aristote-la-politique>
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_\(Aristote\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_(Aristote))
https://fr.wikipedia.org/wiki/Philosophie_politique_de_Platon
<http://www.slate.fr/story/91697/receptions-democratie>
https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mocratie_ath%C3%A9nienne
https://fr.wikipedia.org/wiki/Monarchie_constitutionnelle_fran%C3%A7aise
<http://www.paricilademocratie.com/approfondir/pouvoirs-et-democratie/1434-origines-de-la-democratie-d-athenes-a-aujourd-hui>
<https://cours-de-droit.net/grece-antique-systeme-idees-politiques-democratie/>
<https://la-philosophie.com/democratie-platon-aristote>
<https://nouvelles.ulaval.ca/vie-universitaire/laction-politique-a-la-lumiere-du-stoicisme-85f26b1a37a9591e163a464448bafc62>
https://www.lemondopolitique.fr/cours/philosophie_politique/declin